



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Procès-verbal

GROUPE DE TRAVAIL HORIZONTAL

En ligne via Zoom
Mercredi 15 octobre 2025

1. Bienvenue et présentations

La présidente Alexandra Philippe a souhaité la bienvenue à tous les participants. Pauline Stephan (CNPMEM) a présenté ses excuses. L'ordre du jour a été adopté.

Points d'action de la dernière réunion (03 juillet 2025, Vigo)

1	Le CC EOS élaborera des recommandations sur la feuille de route « Vision pour l'agriculture et l'alimentation ». Avis soumis le 30 juin, en attente de réponse
2	Le secrétariat diffusera un projet de réponse à l'appel à propositions et sollicitera des contributions supplémentaires sur des sujets stratégiques. La prochaine réunion du groupe fédéral chargé de l'appel à propositions se tiendra fin mars afin de poursuivre la rédaction des recommandations. Avis soumis le 17 avril, en attente de réponse
3	Le secrétariat diffusera l'invitation à la réunion du groupe de travail du CIEM. Diffusé, en attente de la publication du rapport du CIEM
4	Le secrétariat diffusera la documentation du CIEM provenant du MIAC/MIACO dans l'espace membres du CC EOS. Le comité consultatif maintiendra la pression concernant la prise en compte des stocks des catégories 5 et 6 et assurera le suivi des sujets abordés par le MIAC et le MIACO lors des réunions de juillet. Fait
5	Le Secrétariat contactera le LDAC concernant la prochaine réunion du Forum inter-CC sur le Brexit et soulignera l'importance d'y inclure une mise à jour détaillée sur la révision de l'accord de coopération technique de 2026. Possibilité de formuler une demande à la Commission en vue d'une implication accrue du Comité consultatif sur ce sujet. Réunion tenue le 7 juillet
6	Le groupe de discussion Climat et Environnement se réunira pour préparer des recommandations sur le partenariat pour la transition énergétique. Avis soumis le 19 juin, réponse reçue le 17 septembre
7	Le secrétariat contactera à nouveau le groupe britannique Seabass pour l'inclusion du CC dans les travaux. Le secrétariat organisera la prochaine réunion dès que les résultats de référence seront disponibles. Réponse reçue du Defra indiquant que les CC ne peuvent pas rejoindre le WG. Résultats de référence présentés lors de la réunion du GT 3 d'hier.
8	Proposition au groupe de discussion conjoint Aspects sociaux d'inclure dans le



	mandat une étude de cas de la zone 7d.
	<p>Proposition soumise au président du GD, qui a estimé que les CC n'avaient pas les moyens de mener une telle étude et que la demande étant spécifique à la zone, elle relevait donc exclusivement du mandat du CC EOS.</p>

2. Point de situation de la Commission sur les communications au Royaume-Uni – Anton Kuech, DG MARE C.5

La présidente a remercié Anton Kuech et l'a présenté. M. Kuech travaille à la DG MARE, au sein de l'unité C5 – Gestion partagée des pêches avec le Royaume-Uni, la Norvège et d'autres États côtiers. Il est responsable des aires marines protégées du Royaume-Uni, des plans de gestion des pêches, de la gestion de la mer Celtique, des données scientifiques et, plus largement, des consultations annuelles sur la pêche menées au sein de l'équipe UE-Royaume-Uni. Spécialiste des sciences marines, il a auparavant exercé les fonctions de conseiller en pêche maritime en Écosse.

A. Kuech a remercié le Comité consultatif pour son invitation et a souligné sa reconnaissance pour sa participation à ces sessions. Concernant les consultations UE-Royaume-Uni, il a noté que la période était particulièrement chargée et que peu d'informations pouvaient être communiquées publiquement en raison des consultations en cours avec les États membres sur les mandats. Il a expliqué que les travaux du Comité spécialisé de la pêche (CSP) ralentissent généralement à cette période de l'année, l'attention se portant alors sur les consultations annuelles.

Reconnaissant les défis posés par les avis scientifiques reçus cette année, notamment compte tenu de l'état de plusieurs stocks et des obligations légales découlant des plans pluriannuels visant à améliorer leur reconstitution, A. Kuech a souligné que le Royaume-Uni poursuit également l'élaboration des plans de gestion des pêches (PGP). Ces plans couvrent la quasi-totalité des stocks présents dans les eaux britanniques et jouent un rôle de plus en plus important dans la gestion des pêches, le Royaume-Uni gérant désormais une part importante de ce travail par le biais du programme de mise en œuvre des PGP. Il a noté l'importance pour les parties prenantes de participer aux consultations relatives à ces plans. A. Kuech a également mentionné les travaux en cours sur l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle pour la coquille Saint-Jacques, coordonnés principalement par la SCF (Specialised Committee for Fisheries).

A. Kuech a présenté les mesures récentes de gestion spatiale, en particulier celles concernant les aires marines protégées (AMP) du Royaume-Uni, notamment les zones marines hautement protégées (ZMHPP) dans les eaux anglaises, comme Dolphin Head. Bien que les mesures relatives aux ZMHPP n'aient pas encore été mises en œuvre, elles pourraient l'être prochainement. Il a également décris les évolutions dans les eaux écossaises, où la concertation avec le gouvernement écossais a été étroite, avec de nombreuses réunions et la prise en compte des retours des parties prenantes qui ont permis d'orienter les approches de



gestion. Des mesures sont désormais en place dans 20 AMP au large des côtes écossaises : 15 font l'objet de mesures zonales et 5 sont totalement fermées à la pêche remorquée sur le fond.

En revanche, le processus d'élaboration des aires marines protégées de phase 3 dans les eaux anglaises a suivi une voie différente. Le ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (Defra) a adopté une approche de gestion par caractéristique pour 42 sites, dont la plupart devraient faire l'objet de restrictions générales concernant les engins de pêche remorqués sur le fond. Les États membres de l'UE ont pu poser des questions lors d'une session en septembre à Bruxelles, en présence de scientifiques. A. Kuech a souligné l'importance de la participation à la consultation publique sur cette approche par caractéristique, mais a précisé que toute modification proposée aux mesures recommandées devrait être soumise à des critères stricts, car il faudra démontrer que d'autres types d'engins peuvent être utilisés sans impact environnemental. Il a salué les contributions du CC EOS et du NSAC, et a indiqué que le Royaume-Uni prévoit de mettre en œuvre ces mesures vers le milieu de l'année 2026, la décision finale revenant aux ministres.

S'agissant de la participation des parties prenantes, A. Kuech a souligné l'importance de maintenir leur implication malgré une certaine lassitude. Il a rappelé que les consultations publiques constituent généralement une obligation légale ou politique au Royaume-Uni et que les réponses peuvent influencer l'élaboration des mesures. Une participation précoce des parties prenantes est encouragée, même avant toute consultation publique formelle. Concernant les plans de gestion des pêches (PGP), six plans ont été intégralement publiés, ceux relatifs au tourteau et au homard, à la coquille Saint-Jacques, aux poissons plats mixtes de la Manche orientale et aux espèces de la Manche non soumises à quotas présentant un intérêt particulier. Chaque PGP fait l'objet d'une phase de mise en œuvre durant laquelle les gestionnaires et les experts se réunissent pour élaborer des mesures. Certaines autorités de conservation des pêches côtières ont déjà pris des mesures concernant le tourteau et le homard en raison de préoccupations écologiques telles que la prolifération de poulpes et le déclin des populations de tourteaux.

A. Kuech a également mis en lumière les publications en cours et à venir, notamment les plans de gestion des pêches (PGP) concernant le sprat de la mer du Nord et de la Manche, la coquille Saint-Jacques, les espèces démersales non soumises à quotas de la mer du Nord, ainsi que les raies et les pocheteaux, qui devraient faire l'objet de consultations en 2025. D'autres PGP, dont la consultation est prévue cette année, couvrent les coquillages non soumis à quotas d'Irlande, la dorade, le tourteau et le homard des eaux galloises, ainsi que les stocks pélagiques et démersaux de la mer d'Irlande, avec une attention particulière portée aux PGP démersaux et pélagiques de la mer Celtique et de la Manche occidentale.

Enfin, A. Kuech a décrit la procédure technique de demande de TAC (Total Adoption Commerciale) de prises accessoires auprès du CIEM pour les espèces faisant l'objet d'un avis de capture nulle, comme l'aiglefin et le merlan, en précisant que les évaluations de cette année



sont plus complexes que les précédentes. Il a conclu en invitant les participants à poser des questions et en se proposant de revenir sur tout point nécessitant des éclaircissements.

La présidente a remercié A. Kuech pour son exposé complet et a souligné l'importance de la participation des parties prenantes. Elle a noté que les consultations menées par le Royaume-Uni ne correspondent pas toujours parfaitement au fonctionnement de son Conseil consultatif. À titre d'exemple, elle a expliqué qu'il aurait été difficile de répondre à la consultation sur les aires marines protégées sans une prolongation du délai. Elle s'est félicitée que les avis formulés par le CC EOS et le NSAC aient été pris en compte par la DG MARE. Elle a ensuite invité l'assistance à poser des questions ou à faire des remarques.

Mo Mathies, du secrétariat du CC EOS, a soulevé une question concernant les travaux sur le tourteau et l'approche de gestion du Royaume-Uni. Elle a indiqué que le CC EOS était fortement impliqué dans ces travaux depuis de nombreuses années, en conseillant la Commission. En 2023, un atelier conjoint avec le NSAC et le MAC a abouti à des recommandations concrètes sur les questions de gestion, qui ont été transmises au Groupe des États membres. Mme Mathies a demandé si ces travaux avaient été examinés par la Commission et a sollicité un point d'étape sur les travaux en cours au sein du Groupe des États membres.

A. Kuech a répondu que le tourteau est effectivement un sujet de préoccupation majeur. Des groupes régionaux mènent des travaux sur cette question afin d'explorer les options de gestion possibles, et le COM participe à ces réunions. Il a souligné que le processus est en cours au sein des groupes régionaux et que les avis des parties prenantes, notamment ceux du CC EOS, sont un élément important.

Manu Kelberine a posé une question visant à savoir si les avis des autorités françaises, ainsi que ceux du CC EOS et du NSAC, avaient été pleinement intégrés dans les commentaires sur les AMP de niveau 3 du Royaume-Uni.

A. Kuech a précisé que la Commission a eu des discussions approfondies avec les États membres, notamment les autorités françaises, au sujet des aires marines protégées (AMP) de niveau 3 au Royaume-Uni et de la désignation d'AMP compensatoires liées à l'éolien en mer. Si la Commission prend ces questions très au sérieux et fait part de ses préoccupations au Royaume-Uni à tous les niveaux, elle soutient principalement les États membres dans ce processus et facilite le dialogue avec le Royaume-Uni.

Il a conclu que l'approche coordonnée par le biais des États membres et des groupes régionaux constituait une bonne voie à suivre, et que la Commission restait activement impliquée dans le soutien aux États membres, tout en soulevant constamment des préoccupations quant à l'ampleur des restrictions spatiales et des droits d'accès.



La Présidente a remercié à nouveau A. Kuech pour ses réponses détaillées et pour cet important aperçu. Elle a exprimé sa reconnaissance pour la coopération avec la DG MARE sur un sujet d'un grand intérêt pour le Comité consultatif.

Point d'action : Les membres doivent envoyer leurs questions au Secrétariat suite à la présentation de la Commission.

3. ILIAD Solutions numériques pour la pêche et l'aquaculture – Garabet Kazanjian, professeur adjoint à l'AUA Akian College of Science and Engineering

La présentation est disponible [ici](#).

La présidence a accueilli Garabet Kazanjian, professeur adjoint à l'Université américaine d'Arménie, qui dirige la recherche aquatique à l'AUA Acopian. Le Centre pour l'environnement l'a invité à présenter la [solution numérique ILIAD](#), un projet financé par l'UE et axé sur les jumeaux numériques pour la gestion des océans.

G. Kazanjian a remercié la présidence et le secrétariat pour leur invitation et a présenté un bref aperçu du projet. Il a expliqué qu'ILIAD était un projet phare d'Horizon 2020, financé à hauteur de près de 19 millions d'euros par la Commission européenne, et qu'il s'était déroulé sur trois ans et demi, s'achevant deux mois auparavant. Le projet a mobilisé 56 partenaires, parmi lesquels des représentants de l'industrie, des utilisateurs finaux, des instituts de recherche, des universités, des développeurs de technologies et des cabinets de conseil. Son objectif principal était de développer des jumeaux numériques interopérables, riches en données et économiques des océans pour de multiples applications, contribuant ainsi au jumeau numérique européen des océans (DTO).

G. Kazanjian a expliqué que le projet visait à intégrer diverses sources de données, telles que des observatoires marins, des images satellitaires, des capteurs à bas coût et des planeurs sous-marins, dans des modèles numériques interopérables dotés de capacités de visualisation. Ces jumeaux numériques étaient conçus pour appuyer les évaluations actuelles et les simulations de scénarios hypothétiques dans des secteurs comme la météorologie et l'océanographie, l'énergie offshore, l'aquaculture et la pêche. Un aspect essentiel consistait à constituer une communauté d'utilisateurs pour tester, valider et faire évoluer ces applications.

Il a présenté l'architecture du jumeau numérique et le concept d'interopérabilité, expliquant que le projet s'interface avec le projet européen de jumeaux numériques océaniques (EDITO) et divers lacs de données. Plus de 20 jumeaux numériques ont été développés, couvrant des applications telles que la surveillance des parcs éoliens offshore, le transport de sédiments côtiers, la surveillance de la pollution et des déversements d'hydrocarbures, le trafic maritime, la gestion portuaire, la prévision des essaims de méduses, la sécurité portuaire, la surveillance des eaux de ballast, l'aquaculture et la pêche.



G. Kazanjian a souligné que le projet privilégiait la co-conception avec les utilisateurs finaux potentiels, notamment les autorités nationales et les entreprises, afin de garantir que les jumeaux numériques répondent à des besoins réels. Parmi les exemples cités figurent le jumeau numérique de sécurité du port de Varna, développé en collaboration avec les armateurs pour améliorer la sécurité de la navigation, et celui de la pêche en mer du Nord, grâce auquel des capteurs ont été installés sur des navires de la flotte belge pour collecter et partager des données. La collaboration avec les autorités portuaires de Valence a porté sur la qualité de l'eau et la lutte contre les espèces invasives. L'objectif du projet était d'éviter la création de jumeaux numériques « zombies », inutilisés, en impliquant les parties prenantes dans un processus de développement itératif.

Un autre élément essentiel était la plateforme ILIAD [Marketplace](#), un portfolio et une base de données en ligne recensant tous les jumeaux numériques créés dans le cadre du projet. Elle permet également d'ajouter des services numériques tiers provenant d'universités, de groupes de recherche, de startups ou d'entreprises, permettant ainsi aux utilisateurs de rechercher, de filtrer et d'accéder à des outils pour la croissance bleue et la durabilité des océans. Le projet comprenait également des outils d'aide à la décision pour soutenir les initiatives européennes et mondiales, telles que le suivi et le compte rendu des ODD des Nations Unies, avec des applications dans cinq secteurs : la pêche, l'aquaculture, les ports, la gestion du trafic maritime et d'autres.

G. Kazanjian a conclu en résumant le cadre général du projet, qui comprend la plateforme ILIAD Marketplace, l'ILIAD Academy (pour les cours en libre accès et la documentation sur les jumeaux numériques), Bluetech Transfer (pour les startups et les unités académiques souhaitant commercialiser leurs produits), et un pôle d'analyse de l'impact des politiques publiques (Policy Impact Hub) pour faciliter les applications axées sur les politiques. Il a précisé que deux démonstrations de jumeaux numériques dans le domaine de la pêche seraient présentées lors de la session, et que les enregistrements d'autres jumeaux numériques et webinaires seraient disponibles sur la chaîne YouTube du projet.

G. Kazanjian a passé la parole à Clyde Blanco, chercheur à l'Institut flamand de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'alimentation, pour présenter le jumeau numérique de la pêche belge ([lien](#)). C. Blanco a expliqué que ce projet pilote visait à créer un jumeau numérique adapté aux défis rencontrés par les petits et moyens pêcheurs belges, qui ont un accès limité aux informations opérationnelles et aux modèles spécifiques à la pêche. Le projet intègre les données des capteurs embarqués (navigation, force de remorquage, consommation de carburant et enregistrement des captures) via un concentrateur qui automatise la collecte et la synchronisation des données sans intervention de l'équipage.

Les données collectées alimentent le tableau de bord analytique VISTools, offrant des visualisations interactives telles que des cartes thermiques des zones de pêche rentables, une analyse des coûts de carburant, les captures par espèce (en poids et en euros) et la cartographie des lieux de capture. L'intégration des données des criées permet aux utilisateurs



de suivre l'évolution des prix par espèce. Un outil prédictif, VISie Fishing Opportunity Explorer, utilise l'apprentissage automatique entraîné sur les données de capture issues de VISTools et des campagnes d'enquêtes halieutiques de l'ILVO, enrichies par des variables environnementales provenant du service Copernicus Marine et des données bathymétriques et de fond marin d'EMODNet . Cet outil fournit des prévisions quotidiennes à court terme des zones de pêche optimales via un tableau de bord interactif, avec des prédictions extrapolées disponibles pour les zones ne faisant pas l'objet d'une validation directe. Les utilisateurs peuvent accéder à la documentation complète et se connecter à la plateforme ILIAD Marketplace pour obtenir des informations complémentaires. C. Blanco a souligné que le jumeau numérique favorise l'efficacité énergétique, l'optimisation de la conception des navires et la prise de décisions durables grâce à une étroite collaboration entre scientifiques, technologues et acteurs du secteur de la pêche.

G. Kazanjian a ensuite invité Sorin Constantin de Terra Senior à présenter le jumeau numérique des pêcheries de la mer Noire ([lien](#)). S. Constantin a décris l'objectif du projet pilote : la cartographie de l'habitat afin d'aider les acteurs et les organismes de réglementation du secteur de la pêche, notamment en identifiant les zones potentielles pour des aires marines protégées. Deux espèces économiquement importantes ont été mises en avant : le mullet doré et le turbot. Pour le mullet, un modèle simplifié d'enveloppe environnementale a été appliqué en raison du nombre limité de données in situ, produisant un indice d'habitat basé sur des paramètres environnementaux tels que la production primaire, la salinité et la température de surface de la mer ([lien](#)). Pour le turbot, les données de présence in situ issues de transects de pêche scientifique ont permis le développement d'un modèle plus complexe, générant des cartes mensuelles de l'indice d'habitat. Ces deux outils s'appuient sur les jeux de données du service Copernicus Marine et pourraient être étendus à d'autres espèces et régions.

Après les présentations, la présidente a remercié les intervenants, soulignant l'intérêt pratique des démonstrations et l'importance d'une collaboration étroite entre le secteur de la pêche et les scientifiques. Elle a conclu en exprimant sa reconnaissance aux présentateurs et a indiqué que les membres pouvaient adresser leurs questions à l'équipe.

Documents partagés :

- Note d'orientation d'ILIAD sur la pêche :
<https://drive.google.com/file/d/18njkBlveHcZWatdHsD3NTYOz4uwfodvl/view?usp=sharing>
- Note d'orientation d'ILIAD sur l'aquaculture :
<https://drive.google.com/file/d/1QKODBtpRUGTrYhOhJV9xJ9Utlv7Mwr1/view?usp=sharing>

Point d'action : Les membres doivent envoyer leurs questions au Secrétariat suite à la présentation du projet ILIAD.



4. Mise à jour et discussion du projet IMBUS – Martin Pastoors, MPFF

Les diapositives sont disponibles [ici](#).

La présidence a accueilli Martin Pastoors, qui a présenté le nouveau projet IMBUS, lancé en septembre. Ce projet vise à optimiser l'utilisation des données des campagnes d'observation du CIEM afin d'améliorer la gestion des pêches et d'élargir la participation des parties prenantes. Les campagnes du CIEM couvrent les opérations de chalutage de fond dans l'Atlantique Nord, de la mer Baltique à Gibraltar, et constituent un ensemble de données à long terme s'étendant sur 45 ans. M. Pastoors a qualifié la base de données des campagnes du CIEM de « trésor caché », soulignant que, bien qu'elle soit largement utilisée pour les évaluations des stocks, une grande partie de son potentiel reste sous-exploitée pour d'autres applications.

Le projet IMBUS poursuit trois objectifs principaux. Premièrement, il vise à améliorer le contrôle de la qualité des campagnes d'observation en développant des outils permettant d'accroître la précision des données recueillies en mer et en intégrant des procédures d'évaluation des performances des campagnes, notamment dans les zones affectées par des activités humaines telles que le développement de l'éolien offshore. Deuxièmement, le projet cherche à développer de nouveaux indicateurs, notamment des indicateurs spatiaux et d'abondance pour les évaluations traditionnelles des stocks, des indicateurs de distribution spatio-temporelle et des indicateurs basés sur la longueur, ainsi que des approches de modélisation pour prédire la distribution des espèces dans l'espace et le temps. Troisièmement, le projet entend élargir la diffusion des résultats des campagnes d'observation, en les rendant accessibles non seulement aux groupes d'experts du CIEM, mais aussi aux conseils consultatifs, à d'autres organisations et aux communautés de parties prenantes. L'ensemble des résultats du projet sera intégré au Centre de données du CIEM pour garantir leur disponibilité et leur utilisation à long terme.

Le projet est coordonné par l'Université technique du Danemark, en partenariat avec l'Institut marin d'Irlande, le CIEM, l'ILVO et l'IEO en Espagne. Des consultants indépendants, dont M. Pastoors et Laurie Kell, y participent également. IMBUS est un projet de deux ans doté d'un budget d'environ 600 000 €. Un comité consultatif des parties prenantes a été mis en place ; il comprend le CC EOS, plusieurs autres comités consultatifs et une entreprise de pêche britannique. Les membres ont été invités à donner leur avis sur les produits souhaités, les espèces ou les zones d'intérêt spécifiques, ainsi que des recommandations générales pour orienter le projet.

Au cours de la discussion, Patrick Murphy a demandé si les données acoustiques des parties prenantes pourraient être intégrées. M. Pastoors a précisé que l'IMBUS se concentre actuellement sur les campagnes de chalutage de fond, mais que des extensions futures pourraient inclure des campagnes acoustiques et des études d'ADN environnemental. P. Murphy et Aodh O'Donnell ont souligné des divergences entre les observations des parties prenantes et les évaluations de la population de sangliers basées sur les campagnes, notant



une forte abondance observée par rapport aux faibles totaux admissibles (TAC). M. Pastoors a reconnu que la population de sangliers est principalement évaluée par des campagnes acoustiques, qui ne sont pas actuellement couvertes, mais a confirmé que les contributions des parties prenantes seraient prises en compte pour les développements futurs.

M. Pastoors a également souligné que les campagnes de chalutage de fond, bien que traditionnellement considérées comme moins adaptées aux espèces pélagiques, peuvent fournir des informations précieuses sur les espèces pélagiques de plus petite taille, telles que le hareng et le maquereau, ainsi que sur de nouvelles espèces comme les céphalopodes. Les membres ont été invités à suggérer d'autres façons d'utiliser les données des campagnes de chalutage, au-delà des évaluations classiques des espèces. Mo Mathies a proposé de cibler directement les groupes de travail du Comité consultatif afin de recueillir des informations spécifiques aux espèces relevant de leur compétence, et le président et M. Pastoors ont convenu que cela permettrait d'améliorer l'efficacité compte tenu du délai de deux ans imparti au projet.

Gérald Hussenot et Manu Kelberine ont souligné l'importance des campagnes d'enquêtes du CIEM pour le suivi des changements à long terme de la répartition des espèces liés aux changements climatiques. M. Pastoors a confirmé que l'intégration du projet au système du CIEM permet un traitement quasi temps réel, le rendant ainsi adapté aux analyses climatiques.

Pour les prochaines étapes, le Secrétariat coordonnera la collecte de commentaires par l'intermédiaire de groupes de travail afin d'identifier les espèces d'intérêt, les zones d'intervention régionales et les nouveaux indicateurs ou produits potentiels. Les commentaires sont souhaités dès que possible, idéalement en janvier ou février, afin de permettre leur intégration dans le calendrier biennal du projet. Le projet reste ouvert aux contributions des parties prenantes concernant les zones d'intérêt situées entre la mer Baltique et Gibraltar.

Le président a remercié M. Pastoors pour sa présentation et a réaffirmé l'engagement du comité consultatif à fournir des contributions pertinentes et opportunes. Les suggestions des membres concernant les espèces, la zone d'étude et les améliorations à apporter aux relevés alimenteront le développement continu des données d'IMBUS.

Point d'action : Les membres doivent envoyer leurs questions au Secrétariat suite à la présentation du projet IMBUS.

5. Examen des avis soumis au cours de l'année 20 et identification des besoins de suivi – Président

Les diapositives sont disponibles [ici](#).

La présidente a indiqué que l'objectif principal était d'examiner les avis formulés au cours de la 20e année et d'identifier les actions de suivi. Elle a souligné que cet examen permet de garantir



l'impact concret des avis du Conseil consultatif et le suivi des réponses de la Commission européenne et des États membres. Un suivi régulier a été mis en avant comme un moyen de renforcer l'engagement des membres et d'assurer la transparence quant à la mise en œuvre des recommandations.

Le président a noté que certaines recommandations sont toujours en attente de réponse et que cet examen permet au Comité d'audit d'envisager d'autres mesures, telles que l'envoi de lettres de rappel à la Commission ou aux États membres.

La présidente et Mme Mathies ont ensuite présenté un résumé des avis soumis et des réponses reçues. Mme Mathies a précisé que 27 avis avaient été soumis au total et que certains, non destinés à la Commission, avaient été identifiés différemment dans le système de suivi interne. Elle a également indiqué que la Commission est censée répondre dans un délai de deux mois à compter de la réception de ces avis, mais que plusieurs, notamment ceux relatifs à l'exploitation minière en eaux profondes et aux points de passage stratégiques, ont accusé des retards. Ces retards s'expliquent en partie par le fait que les avis transitent par la DG MARE D3 avant d'être acheminés vers les unités de travail concernées, et par les procédures internes de la DG MARE.

La discussion a ensuite porté sur la mobilisation des parties prenantes et le MIRIA, et les réponses positives de la Commission ont été notées, notamment l'organisation de réunions préparatoires et de séances d'information à Copenhague afin d'améliorer la compréhension du Comité d'audit. La question a été soulevée de savoir s'il était nécessaire d'organiser une réunion plénière incluant des observateurs ou si une simple séance d'information du Comité d'audit suffirait. Le président a suggéré que le suivi pourrait être assuré par le Secrétariat et la coordination du MIACO.

Des suggestions visant à renforcer l'interaction avec le STECF ont été examinées, en soulignant l'engagement actuel via des groupes de travail et des réunions techniques. Les membres ont été invités à consulter régulièrement le site web du STECF pour prendre connaissance des mises à jour. Des informations complémentaires sont nécessaires concernant les initiatives menées dans le cadre du Pacte pour les océans, et la prochaine réunion du Comité exécutif devrait apporter des précisions. Les efforts déployés pour que la Commission présente le Cadre financier pluriannuel ont été limités, mais une réunion inter-Comités consultatifs en novembre devrait aborder les développements. Un suivi de l'évaluation de la PCP, notamment de l'étude sur les obligations de débarquement, est prévu début 2024. Les recommandations relatives au Partenariat pour la transition énergétique ont été prises en compte dans l'élaboration de la feuille de route, dont l'adoption est attendue au premier semestre 2026. Une conférence de haut niveau est prévue le 17 février à Bruxelles. La date limite pour réitérer les recommandations restées sans réponse a été fixée au 30 octobre. La consultation sur les AMP britanniques sera abordée lors du Forum inter-Comités consultatifs sur le Brexit.

P. Murphy a félicité le Secrétariat et les présidents des groupes de travail pour l'élaboration de 27 recommandations. Il a souligné l'importance d'obtenir de la Commission des échéanciers



précis afin d'assurer une meilleure clarté opérationnelle aux pêcheurs et a déploré les retards, soulignant leur impact potentiel sur la mise en œuvre et le respect des réglementations. M. Mathies a expliqué que la transmission des recommandations du Directeur général aux unités concernées engendre des délais, et que le Secrétariat assure un suivi par les voies officielles.

Jan Kappel a interrogé la Commission sur le calendrier de l'évaluation de la PCP, prévue pour le début de l'année prochaine, et a demandé des précisions quant à savoir si elle entraînerait immédiatement des décisions de réforme. Il a également soulevé la question de la création éventuelle d'un groupe dédié à la pêche récréative au sein du STECF, et il a été indiqué par la suite que le contact du STECF se pencherait sur cette proposition. Le président a répondu que les échéanciers et les consultations futures seraient suivis de près et que des réunions inter-AC pourraient être organisées pour tenir les membres informés.

La réunion a mis en lumière les retards de réponse de la Commission, dus en partie à des procédures internes, et a constaté que certains avis ne relèvent pas de son mandat, nécessitant une coordination distincte. Les membres sont invités à suivre les réunions telles que le STECF afin de garantir une participation rapide. Des réunions de suivi régulières ont été reconnues comme contribuant à améliorer la transparence, l'engagement et l'efficacité des avis fournis.

Actes:

- Le secrétariat ajoutera un point permanent à l'ordre du jour des groupes de travail sur l'examen des avis soumis et des réponses reçues.
- CC EOS ajoutera une question à l'ordre du jour du forum inter-CC Brexit concernant le forum sur lequel la désignation des aires marines protégées britanniques sera discutée.
- Le CC EOS posera des questions sur les orientations relatives au « principe de non-nuisance significative » annoncées dans la proposition de la Commission sur le CFP 2028-2034 lors de la prochaine réunion inter-CC.

• Discussion sur la pêche artisanale

La présidente a ouvert le débat sur la pêche artisanale. Elle a expliqué que les pêcheurs artisiaux sont déjà représentés au sein du Comité consultatif par le biais d'organisations existantes et que les avis antérieurs ont toujours indiqué une préférence pour une représentation équilibrée des flottes. La présidente a souligné que les mesures de contrôle à venir auraient un impact sur les flottes artisanales, et que cela devrait donc être pris en compte dans toute déclaration. Elle a ensuite invité les membres à formuler des observations complémentaires.

J. Kappel a indiqué qu'une lettre de déclaration minoritaire serait envoyée à DG Mare dans les prochains jours, incluant des arguments à l'appui. Il a recommandé de consulter les organisations représentant la pêche artisanale avant d'aller plus loin, rappelant les plaintes



antérieures concernant le manque d'espace pour les déclarations minoritaires. Le président a confirmé que la question de procédure avait été prise en compte.

Mme Mathies a précisé que le Comité consultatif n'avait pas appuyé une précédente lettre conjointe des Comités consultatifs concernant la possible création d'un nouveau Comité consultatif axé sur la pêche artisanale, précisément parce que les avis minoritaires n'y avaient pas été pris en compte. Elle a souligné que le règlement intérieur du Comité consultatif garantit l'inclusion des opinions minoritaires dans toute communication adressée à la Commission. Elle est ensuite revenue sur les deux actions de suivi proposées : la création d'un groupe de rédaction d'avis sur la pêche artisanale et l'ajout d'une question permanente relative à la pêche artisanale à l'ordre du jour des groupes de travail. Elle a assuré aux membres que toute publication destinée au public fait systématiquement l'objet d'une consultation auprès des membres, est approuvée par le Comité exécutif et respecte les procédures du Comité consultatif.

Jean-Marie Robert a expliqué que son organisation de producteurs représente également les navires de moins de 12 mètres et qu'il est en contact quotidien avec eux. Bien qu'il ne représente pas individuellement chaque petit pêcheur, il défend leurs intérêts au sein de l'organisation, soulignant que les grandes structures ne représentent pas toujours pleinement tous les petits pêcheurs.

Mme Mathies a rappelé aux membres les résultats d'une enquête antérieure menée auprès des organisations membres concernant la représentation des petites embarcations, soulignant que plus des trois quarts des membres représentent des flottes de petite taille. Elle a suggéré de renouveler l'enquête afin d'obtenir des données actualisées, réaffirmant ainsi que le Conseil consultatif (AC) bénéficie d'une représentation équilibrée des pêcheries artisanales.

P. Murphy a appuyé les arguments de J.-M. Robert, soulignant que son organisation représente les petits pêcheurs dans la gestion des quotas, avec pour objectif de maximiser leurs opportunités au-delà de la politique nationale. Il a suggéré de contacter d'autres organisations de petits pêcheurs en Irlande afin de leur proposer d'adhérer à l'AC et d'améliorer ainsi leur représentation.

M. Kelberine a confirmé que sa déclaration reprenait les propos précédents, soulignant qu'en tant que représentant du CRPM de Bretagne, il représente tous les pêcheurs, y compris les petits navires.

J. Kappel a souligné que les organisations regroupent souvent des pêcheurs artisiaux et des pêcheurs professionnels, dont les intérêts peuvent diverger, mais que les pêcheurs artisiaux sont généralement représentés au sein de ces structures. La présidente a proposé la création d'un groupe de rédaction consultatif ponctuel pour la pêche artisanale afin d'évaluer la meilleure façon de prendre en compte leurs intérêts lors de l'évaluation de la PCP, ce qui pourrait contribuer à une réforme des politiques. Elle a conclu en recommandant la rédaction d'une déclaration sur la pêche artisanale et son inscription à l'ordre du jour permanent afin de



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

maintenir sa visibilité et d'attirer potentiellement de nouveaux membres, tout en soulignant que la pêche artisanale est déjà au cœur des préoccupations du Comité consultatif.

P. Murphy a précisé que les recommandations ne devraient cibler les distinctions entre les navires de grande et de petite taille que lorsque cela s'avère nécessaire ; en cas de chevauchement d'intérêts, les recommandations devraient s'adresser aux deux secteurs afin d'éviter d'affaiblir la position du Comité consultatif et de susciter des points de vue divergents. Il a suggéré que cette question soit approfondie lors d'un prochain groupe de travail. Le président a pris acte de cette suggestion et a confirmé que la réunion pouvait se poursuivre sur ces points.

Actes:

- Le secrétariat sollicitera des manifestations d'intérêt pour participer au groupe de rédaction d'avis sur la pêche artisanale.
- Des groupes de travail ajouteront un point permanent à l'ordre du jour concernant la pêche artisanale.

6. Mise à jour des groupes de discussion

Les diapositives sont disponibles [ici](#).

- Aspects sociaux (Tamara Talevska)
- Forum inter-AC sur le Brexit (Président)
- CFP (Président)
- Obligation d'e débarquement (Emiel Brouckaert)
- Climat et environnement (Président)
- Pocheteaux et Raies (Secrétariat)
- Coquilles Saint-Jacques (Secrétariat)
- Bar (Pauline Stephan)
- Buccin (Secrétariat)
- Contrôle et conformité (Patrick Murphy)
- Dimension spatiale (Secrétariat)

Action : Proposition de déterminer au cas par cas si un soutien financier est disponible pour les pêcheurs actifs de la même organisation de pêcheurs s'ils participent à une réunion du comité consultatif, en particulier en ce qui concerne la réunion proposée entre les pêcheurs irlandais et français pour discuter des mesures relatives aux coquilles Saint-Jacques prévues pour janvier/février 2026.



7. AOB

Aucun autre point n'a été soulevé.

8. Résumé des actions convenues et des décisions adoptées par le président

1	Les membres sont invités à adresser leurs questions au Secrétariat suite à la présentation de la Commission.
2	Les membres sont priés d'adresser leurs questions au Secrétariat suite à la présentation du projet ILIAD.
3	Les membres sont priés d'adresser leurs questions au Secrétariat suite à la présentation du projet IMBUS.
4	Le secrétariat enverra des informations sur le projet IMBUS aux groupes de travail et sollicitera leurs avis concernant les priorités du projet.
5	Le secrétariat ajoutera un point permanent à l'ordre du jour des groupes de travail sur l'examen des avis soumis et des réponses reçues.
6	CC EOS ajoutera une question à l'ordre du jour du forum inter-CC sur le Brexit concernant le forum sur lequel la désignation des aires marines protégées britanniques sera discutée.
7	Le CC EOS posera des questions sur les orientations relatives au « principe de non-nuisance significative » annoncées dans la proposition de la Commission sur le CFP 2028-2034 lors de la prochaine réunion inter-CC.
8	Le secrétariat sollicitera des manifestations d'intérêt pour participer au groupe de rédaction d'avis sur la pêche artisanale.
9	Des groupes de travail ajouteront un point permanent à l'ordre du jour concernant la pêche artisanale.
10	Proposition visant à déterminer au cas par cas si un soutien financier est disponible pour les pêcheurs actifs d'une même organisation de producteurs participant à une réunion du comité consultatif, notamment en ce qui concerne la réunion proposée entre les pêcheurs irlandais et français pour discuter des mesures relatives à la coquille Saint-Jacques prévues en janvier/février 2026.

Le président a clos la séance et a remercié les membres, les observateurs, le secrétariat et les interprètes.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Participants

Membres du CC EOS	
David Curtis	EAA
José Beltran	OPP-7 BURELA
Gérald Hussenot Desenonges	BLUEFISH
Jan Kappel	EAA
Manu Kelberine	CRPM de Bretagne
Suso Lourido	Puerto de Celeiro
John Lynch	ISEFPO
Llibori Martinez Latorre	IFSUA
Geert Meun	VisNed
Sander Meyns	Rederscentrale
Patrick Murphy	ISWFPO
Aodh O'Donnell	IFPO
Corentine Piton	France Pêche Durable et Responsable
Alexandra Philippe	EBCD
Irene Prieto	ARVI
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne
Dominique Thomas	OP CME MMN
Arthur Yon	DE Nord
Experts et observateurs	
Clyde Blanco	ILVO
Sorin Constantin	Terrasigna
Gabaret Kazanjian	Université américaine d'Arménie
Anton Kuech	DG MARE
Martin Pastor	MPFF
Tamara Talevska	NSAC
Secrétariat du CC EOS	
Ilaria Bellomo	Responsable de la stratégie et de l'administration des pêches
Mo Mathies	Secrétaire exécutif